

MAIRIE
LA CHAPELLE-AUX-BROCS
Code postal : 19 360
TEL : 05.55.92.98.00

lachapelleauxbrocs@wanadoo.fr



PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal, Michel BERIL, Serge DEZETTE, Serge ISCHARD, Sylvie VILLEBONNET, Simon VERLHAC, Sonia VIGIER, Elodie DELAFOSSE, Nathalie LEVIEIL, Philippe ISCHARD, Jacques FARGES et Yves VIGIER convoqués le 20 mars 2025 par Monsieur Michel BERIL, Maire, se sont réunis, à vingt heures trente, dans la salle de la mairie, en session ordinaire.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BERIL, Maire, à 20h40.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Sylvie VILLEBONNET.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur les dossiers suivants :

I. AFFAIRES FINANCIERES

7/2025 : Choix devis et demande de subvention au CD19 pour travaux de création d'un local de réserve à la salle polyvalente

8/2025 : Vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

9/2025 : Délibération d'affectation des résultats de 2024

10/2025 : Vote des taux d'impositions 2025

11/2025 : Vote du budget primitif 2025

OBJET : CHOIX DEVIS POUR TRAVAUX DE CREATION D'UN LOCAL DE RESERVE A LA SALLE POLYVALENTE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CD19

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'agrandir la salle polyvalente pour y créer un local de rangement de 8 m².

Après étude du cabinet EP Ingénierie, le montant des travaux s'élèvera au maximum à 17 500€ HT.

M. le Maire propose de demander un avenant au contrat triennal du Conseil Départemental de la Corrèze afin d'obtenir une subvention pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis d'EP Ingénierie qui s'élève à la somme de 17 500€ H.T.
- Décide de solliciter Mr le Président du CD19 pour l'attribution d'une subvention.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à ces travaux et aux demandes de subventions.

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant le CFU 2024 présenté et résumé comme suit par le président de séance, Serge Dezette

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		245 103,61	43 873,55		43 873,55	245 103,61
Opérations de l'exercice	206 473,41	274 078,96	109 116,46	175 670,25	315 589,87	449 749,21
TOTAUX	206 473,41	519 182,57	152 990,01	175 670,25	359 463,42	694 852,82
Résultats de clôture		312 709,16		22 680,24		335 389,40
Restes à réaliser			85 900,00	6 000,00	85 900,00	6 000,00
TOTAUX CUMULES	206 473,41	519 182,57	238 890,01	181 670,25	445 363,42	700 852,82
RESULTATS		312 709,16	57 219,76			255 489,40

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote)

- Approuve le CFU 2024.
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : VOTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des résultats du CFU 2024 et propose ce qui suit :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	312 709,16
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (274 078.96 - 206 473.41)	67 605,55
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	245 103,61

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	22 680,24
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (175 670.25 - 109 116.46)	66 553,79
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-43 873,55
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (6 000.00 - 76 600.00)	-70 600,00

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-47 919,76
---	-------------------

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	47 919,76
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	9 300,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	255 489,40

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'affectation des résultats du CFU 2024.
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition suivants pour 2025 :

- 34.49 % pour la taxe foncière bâtie
- 93.72 % pour la taxe foncière non bâtie
- 5.87 % pour la taxe d'habitation

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter ces taux d'imposition pour l'année 2025

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL POUR 2025

Résumé du budget primitif de l'année 2025 présenté au Conseil Municipal :

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 s'équilibre en fonctionnement à la somme de **471 800,00€** et, en investissement à **278 200,00€**, ce qui représente un budget total de **750 000,00€**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter ce budget pour l'année 2025

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a fait un point sur les sujets suivants :

- Poursuite de l'opération « Eclairons demain », les lampes LED seront toutes mises en place en juin 2025.
- Déplacement de la ligne à haute tension qui surplombe l'aire de jeux derrière la salle polyvalente.
- Un point a été fait sur l'enfouissement de l'éclairage public route de la Grange précisant que la 2^{ème} tranche commencera en mai à la suite des travaux de réfection de l'affaissement de la route de la Grange.
- 3 pièges à moustiques ont été disposés par l'Agence Régionale de Santé (au bourg, au Bos et au Pont du Cayre) afin d'analyser et de surveiller l'évolution des moustiques tigres.
- La séance a été levée à 22h15.